

Commission Régionale des Compétitions

<u>Procès-verbal de la réunion plénière</u> du mercredi 25 octobre 2023 à Champigneulles

Présidence: Gérard SEITZ;

<u>Membres présents</u>: Agathe LACOMBE, Claude KEIME, Christophe MARIE, Jean-Louis MAZZEO, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, François SOGNE et Pierre TAESCH:

Membres excusés: Cyrille IMBERNON, Patrice GRETHEN et Gauthier LEGGERI;

Participe: Damien ENGEL.

Gérard SEITZ ouvre la réunion et se dit très heureux de retrouver les membres de la Commission en présentiel à l'établissement de Champigneulles. Il présente les excuses de Cyrille IMBERNON, Patrice GRETHEN et Gauthier LEGGERI.

Il fait part ensuite du mariage de Damien ENGEL qui a eu lieu au mois de septembre dernier et le félicite en son nom et au nom de tous les membres de la Commission.

1. HOMOLOGATION

La Commission homologue, hors procédures en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour les différents tours de coupes qui ont été joués les 7 et 8 octobre ainsi que les 14 et 15 octobre à savoir :

- -le 5ème tour de la Coupe de France,
- -le 3ème tour de la Coupe du Grand Est,
- -le 3ème tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole,
- -le 1er tour des Coupes du Grand Est U15 et U17,
- -le 3ème tour de la Coupe de France Féminine.

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de la réunion plénière du 21 août 2023 en visioconférence ainsi que des réunions restreintes par moyens informatiques des 01 et 25 septembre et des 02 et 04 octobre 2023, sont adoptés à l'unanimité.

3. INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

Gérard SEITZ évoque le courrier du Président de la FFF daté du 15 septembre 2023 et adressé aux Ligues et aux Districts dans lequel sont rappelées les dispositions relatives au principe de neutralité qui doivent être respectées notamment lors des compétitions. Ce courrier a été transmis pour rappel, à tous les clubs qui ont engagé une équipe féminine dans les compétitions.

Il indique que le Comité Directeur de la Ligue a décidé qu'une aide financière exceptionnelle serait accordée aux clubs concernés, en cas de très grands déplacements à l'occasion des rencontres de Coupes Féminines.

Dans le cadre de l'article 6 du Règlement Financier de la Ligue, le Comité Directeur a également décidé que les clubs en infraction, seraient pénalisés de la perte d'un nombre variable de points au classement, en fonction du montant du solde de leur compte non réglé à échéance.

4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

En cas d'accord entre clubs pour le report d'une rencontre, la Commission précise qu'elle refusera ce report si la nouvelle date proposée est trop éloignée ou si le motif indiqué n'est pas justifié. Elle pourra alors demander aux deux clubs de lui soumettre sous 15 jours, une autre date qui devra notamment tenir compte du calendrier général en vigueur.

Les informations concernant les différentes procédures à respecter en période hivernale seront prochainement rappelées aux clubs en cas de terrain impraticable ou de report d'une rencontre.

5. POINT DE SITUATION DES COUPES

- -<u>Coupe de France</u> : le 6ème et dernier tour régional est programmé le week-end prochain. Les vainqueurs des 20 rencontres prévues, seront qualifiés pour la compétition propre gérée par la Fédération.
- <u>Coupe Gambardella Crédit Agricole</u>: le 4ème tour est également fixé au week-end prochain avec 16 rencontres. Les vainqueurs de ces rencontres disputeront la finale de la phase régionale le 18 novembre à l'issue de laquelle 8 équipes seront ainsi qualifiées pour la compétition propre.
- -<u>Coupe du Grand Est</u>: le 4ème tour est programmé le 10 décembre et concernera 90 équipes issues du 3ème tour et de 38 équipes parmi celles éliminées de la Coupe de France. Les 32èmes de finale fixées au 18 février 2024, mettront aux prises les 45 vainqueurs du 4ème tour et les 19 équipes restantes, éliminées de la Coupe de France.
- -<u>Coupe de France Féminine</u>: la finale de la phase régionale est prévue ce dimanche 29 octobre avec 8 rencontres dont les vainqueurs seront qualifiés pour le premier tour fédéral fixé au 19 novembre.

- -<u>Coupe du Grand Est Féminine</u> : les 14 rencontres du 1er tour sont programmées ce dimanche 29 octobre. Le 2ème tour est fixé au dimanche 19 novembre.
- -Coupe du Grand Est Féminine Futsal : la campagne d'engagement des équipes est ouverte jusqu'au 15 novembre. Le 1er tour est sera programmé à partir du 05 décembre.
- -Coupes du Grand Est U15 et U17 : le 2ème tour est prévu le 09 décembre avec 16 rencontres dans chaque catégorie.
- -Coupe du Grand Est Futsal U18 : création à partir de cette saison, de cette nouvelle coupe régionale dont le vainqueur sera qualifié pour participer au Challenge National Futsal U18. La campagne d'engagement des équipes est ouverte jusqu'au 15 novembre.

Claude KEIME tient à féliciter le service des Compétitions de la Ligue pour la parfaite préparation des différents tours de Coupes et souligne l'animation réalisée avec talent par Stéphane HEILI lors de chaque tirage.

6. POINT DE SITUATION DES CHAMPIONNATS

La Commission constate que la première partie des championnats Seniors s'est bien déroulée. Elle observe d'autre part qu'un certain nombre de clubs sont déjà en difficulté.

En championnat Seniors R1 Féminin, le niveau semble de bonne qualité ce qui est rassurant dans la perspective de la création d'une seule poule de 12 équipes la saison prochaine. Trois forfaits généraux ont été enregistrés avant le début des championnats U18 F.

Concernant les championnats de Jeunes, les clubs se sont bien adaptés aux nouvelles catégories mises en place cette saison.

7. ECHEANCES DE FIN DE SAISON

Les finales des Coupes du Grand Est U15 et U17 programmées le week-end de Pentecôte 2024, seront organisées dans la Marne.

La finale de la Coupe du Grand Est Féminine aura lieu en Alsace le 25 ou le 26 mai 2024.

La finale de la Coupe du Grand Est Seniors est programmée en date du samedi 18 mai 2024.

Les barrages d'accession au Championnat National 3 sont fixés les 09, 16 et 23 juin 2024.

La Commission a retenu la candidature du club de la RS Magny pour organiser les finales régionales du Festival U13 des 04 et 05 mai 2024 qu'elle proposera au Comité Directeur.

8. STATUT DES JEUNES

N'ayant pas été appliqué depuis plusieurs saisons, le Statut des Jeunes sera contrôlé à l'issue de cette saison 2023/2024 pour l'ensemble des clubs qui évoluent dans les championnats régionaux Seniors.

9. DELEGUES

Pierre TAESCH souligne la très bonne collaboration entretenue avec les services de la Ligue et qu'il est de plus en plus sollicité par la Commission de Discipline. Un suivi est actuellement en cours avec la catégorie U18 R1 concernant les référents sécurité.

La formation des délégués spécifiques Futsal se poursuit et une commission des délégués a été mise en place dans le District des Vosges.

A noter également, la formation laïcité et valeurs de la République pour 50 délégués.

10. SITUATION DU DISTRICT D'ALSACE

Gérard SEITZ fait part à la Commission du projet de création de la Ligue d'Alsace en précisant les différentes étapes envisagées pour une mise en place éventuelle à partir de la saison 2025/2026.

11. AGENDA

- -<u>Coupe du Grand Est</u>: le tirage du 4ème tour aura lieu fin novembre avec diffusion en direct, les rencontres étant programmées le 10 décembre.
- -Coupe du Grand Est Féminine : le tirage du 2ème tour est prévu le 07 novembre avec diffusion en direct depuis Groupama. Les rencontres sont fixées au dimanche 19 novembre.
- -<u>Coupes du Grand Est U15 et U17</u> : le tirage du 2ème tour avec intégration de toutes les équipes exemptes, aura lieu fin novembre avec diffusion en direct. Les rencontres sont fixées au 09 décembre.

La prochaine réunion plénière de la Commission aura lieu en visioconférence au mois de décembre.

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à: LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 CHAMPIGNEULLES ou à l'adresse électronique: appel@lgef.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Le Secrétaire,

Gérard SEITZ

Bernard PAQUIN